



TICs et puce

Lettre d'information de **niverlan**

La Nièvre - le haut-débit pour tous

Éditorial : Le défi P. 1	Un centre P. 4
du numérique rural	de ressources Niverlan
Le Canal du Nivernais P. 2	à Luzy ; la nuit des
WiMAX 2 et SNS P. 3	Cyber-bases



Jean-Louis Rollot,
Président de Niverlan

Texte initial : "Les gestionnaires d'infrastructures de communications électroniques et les opérateurs de communications électroniques communiquent gratuitement à l'Etat, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, à leur demande, les informations relatives à l'implantation et au déploiement de leurs infrastructures et de leurs réseaux sur leur territoire".

Loi de Modernisation de l'Economie (L. 33-7 CPCE)

Directeur de la publication :

Jean-Louis Rollot

Comité de rédaction : Niverlan

Crédits photos : Niverlan, Conseil général de la Nièvre - P. 2/3, D.R.

P. 4 Cyber-base

Réalisation & Impression :

HB création et Concordances.

Diffusé à 1000 exemplaires

Niverlan 7 avenue Marceau

BP 40241 - 58002 Nevers

contact@niverlan.fr - www.niverlan.fr

N° ISSN : 1955-6659

Le défi du numérique rural

✓ Editorial

Sur le papier, la France devrait être en ligne avec l'objectif annoncé par la Commission européenne d'un taux de couverture de 50% de la population en très haut débit à l'horizon 2020. Mais, la fracture numérique, déjà visible aujourd'hui dans le haut débit ADSL, risque de s'approfondir encore à cause du découpage décidé par l'Autorité de régulation (ARCEP) entre les zones denses et les zones peu denses.

Aux opérateurs la liberté totale d'intervenir dans les zones très denses (dont Dijon ne fait même pas partie !) et aux collectivités publiques le soin de se débrouiller par leur propres moyens ou en s'associant avec le privé dans les zones peu ou pas denses.

Cependant, le compte n'y est pas pour financer le déploiement du haut et très haut débit, il reste au niveau national quelques 15 milliards à trouver, hors le Grand Emprunt, les plans d'investissements des opérateurs et ceux des collectivités.

De plus trop d'inconnues plombent encore l'équation : la décision de l'ARCEP sur la montée en débit, les objectifs des opérateurs privés, les modalités d'attribution du dividende numérique ...

Un domaine complexe

Élément nouveau dans le paysage déjà compliqué du numérique : la contestation par la Fédération Française des Télécommunications (FTT) contre la nouvelle réglementation, incluse dans la LME, qui permet aux collectivités et à l'Etat de connaître les réseaux des opérateurs privés afin d'aménager leur territoire (voir texte initial ci-contre). Le Conseil d'Etat a finalement donné raison à la FTT et les réseaux des opérateurs privés ne pourront pas être géolocalisés dans les systèmes d'information géographique des collectivités. Une partie du décret d'application de la

Loi de Modernisation de l'Economie, vient donc de voler en éclat.

Voilà qui va singulièrement compliquer la tâche des rédacteurs de schémas départementaux d'aménagement numérique (SDAN) - et donc de Niverlan pour la Nièvre - schémas qui ouvrent droit aux aides prévues dans le programme national Très Haut Débit.

L'expertise de Niverlan au niveau national

Agissant dans les instances nationales (AVICCA, Comité d'experts de l'ARCEP), Niverlan reste très actif sur ces questions. De fait, nous allons participer à un projet alternatif raisonnable, au sein d'un groupe de travail et de pression fédérant les élus et donneurs d'ordre de territoires peu et non denses.

Car la fibre optique pour tous est encore un plan à horizon lointain. Les départements ruraux, les zones péri-urbaines qui ont fait pour l'heure, le choix pour leurs concitoyens, de réseaux multitechnologies pour les connecter au haut débit, ont bien eu raison !

Jean-Louis Rollot,
Président de Niverlan
Membre du Conseil d'administration
de l'AVICCA.



Canal numérique du Nivernais

Les usagers du Canal du Nivernais souhaitent profiter de l'attrait de son environnement mais ne disposent pas d'informations élémentaires : où dormir ? où manger ? que faire aux alentours ? connaître les festivals, les manifestations et les coordonnées des offices du tourisme

C'est dans la perspective de rendre visible l'accès aux informations par voie électronique sur l'ensemble du linéaire du Canal du Nivernais, que le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais et le Syndicat Mixte d'Équipement Touristique et Environnemental du Canal du Nivernais et de la Rivière Yonne ont confié à Niverlan une mission d'étude de faisabilité d'un canal numérique. Informer les touristes en tant réel via leurs portables, leur offrir des services de base (électricité, eau et internet) dans tous les ports et les haltes nautiques, accéder à des contenus multimédia, se plonger dans l'histoire et le patrimoine local avec les outils technologiques d'aujourd'hui, c'est la "civilisation canal" : le canal numérique.

L'action à mener sur le Canal du Nivernais en faveur de l'accès aux services multimédia doit permettre d'accueillir et de fidéliser une clien-

tèle de croisière fluviale et de cyclisme de randonnée attentive à la qualité du dépaysement, à la richesse du patrimoine historique, mais avec le souci de rester connecté. L'attractivité des services numériques couplée à un catalogue de services ouvrent de nouveaux horizons pour développer un large panel de touristes, qu'ils soient plaisanciers, cyclotouristes ou randonneurs.



Les réflexions engagées portent sur la connectivité haut débit dans des lieux stratégiques du canal, pouvoir se connecter à Internet en mode nomade, développer l'accès à des services en mode "contact" avec des bornes de services (Eau, électricité, multimédia). Un volet environnemental est intégré dans le projet, notamment limiter les impacts d'ouvrages techniques.

La mobilisation des infrastructures haut débit des départements et de la Région Bourgogne est envisagée, notamment pour la couverture numérique radio WiMax.

Les services aux utilisateurs, bâtis à partir de bases de données cartographiques, permettront de diffuser via services d'opérateurs fournisseurs d'accès Internet des informations géolocalisées. ■

J-L LEBEAU,
Président du Syndicat Mixte du Canal du Nivernais

Les élus du syndicat mixte du Canal du Nivernais associés à leurs homologues du département de l'Yonne se sont engagés dans un développement touristique et économique fort, créateur de richesse locale, autour de la voie d'eau que représente le Canal du Nivernais, tant dans sa partie fluviale qu'autour de la véloroute.

Dans la mise en œuvre de ce développement, le projet de canal numérique apparaît comme une des solutions de résorption des problèmes liés au manque d'informations concernant les services présents sur le Canal du Nivernais. En effet, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication semble être un outil bien adapté pour pallier à cette carence. Son caractère évolutif et rapidement modifiable permet d'éviter l'utilisation d'informations erronées auprès des touristes. La valorisation des différents acteurs touristiques (institutionnels et privés) se retrouve également renforcée. Le travail actuellement mené avec Niverlan devrait aboutir dans le courant de l'année 2011 et permettra de garantir l'accès à une information fiable, modifiée régulièrement.

L'Observatoire Numérique de la Nièvre

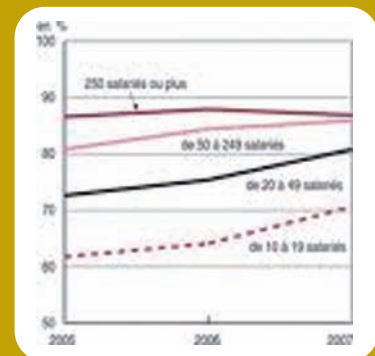
Créé par Niverlan, l'Observatoire Numérique de la Nièvre est un outil de ressources documentaires, une "bibliothèque numérique commune" destiné aux décideurs politiques et économiques nivernais.

Les autorités publiques ont investi dans le réseau haut débit public départemental et il est naturel qu'ils veuillent mesurer l'impact de celui-ci sur l'intégration des TICs dans les collectivités publiques, les entreprises et chez les particuliers.

Courant 2011, un site Internet sera mis en ligne dans lequel les premières études seront publiées.



TIC et artisanat Simulation



Artisans ■ 0 ■ 459
Artisans travaillant avec internet ■ 23



Le WiMax nivernais évolue vers la version 2

Samsung a proposé une démonstration de la nouvelle norme dans le cadre du CEATEC. Un débit maximal de 330 Mbps a été atteint, ce qui permet de lire une vidéo haute-définition en 3D tout en affichant à côté pas moins de 16 flux Full HD ! (photo ci-dessus PCWORLD)

La majorité des réseaux et équipements WiMax actuellement en utilisation sont conçus autour de la norme IEEE 802.16e, vieille de 5 ans. Cette dernière permet un débit descendant maximal de 144 Mbps, et un débit montant maximal de 35 Mbps. Une nouvelle révision du standard a été finalisée dans le courant du mois de novembre. L'IEEE 802.16m est connue sous le nom de WiMax 2, et promet des performances bien supérieures. Cette norme anticipe l'arrivée du WiMax nomade pour 2015. En juin 2010, la Nièvre a été plaque-

test pour la migration des équipements actifs vers cette nouvelle norme. Aujourd'hui, cette opération est terminée.

Concrètement, qu'apporte cette évolution de la norme, aux Nivernais ?

Moins démonstratif que sa construction il y a 3 ans mais tout aussi important, le réseau WiMax de la Nièvre est transformé en profondeur depuis cet été. Cette évolution majeure pilotée et financée par NiverTel porte à la fois sur le changement de matériels et la mise à jour des logiciels en charge du fonctionnement du réseau. Toute la chaîne de production du service internet est concernée, depuis les centres d'hébergements des fournisseurs d'accès jusqu'aux 1 400 antennes installées dans les foyers nivernais aujourd'hui utilisateurs du WiMax.

Afin de maintenir un service toujours efficient, ces travaux font partie d'un programme ambitieux d'évolutions qui s'inscrit dans le long terme.

Tout en minimisant les perturbations pour les abonnés, l'objectif est double. Il permet *"d'améliorer la fiabilité de la connexion Internet et d'en faciliter la maintenance en cas de dysfonctionnement"* mais aussi *"d'accueillir sur le réseau WiMax de nouveaux moyens de communiquer pour les usagers ayant besoin de mobilité par exemple"* indique Pierre-Yves Machavoine, Directeur de NiverTel. En effet, dans la foulée de cette évolution, est testée actuellement en Nièvre et pour la première fois, une clé USB/WiMax qui, connectée à un ordinateur portable, offre du haut débit sans *"fil à la patte"* même dans les zones où le téléphone portable ne passe pas ! ■

Pierre-Yves Machavoine
Directeur de NiverTel

Le Service Numérique Solidaire pour les mairies raccordées à la fibre optique

Que faire avec la fibre optique, Monsieur le Maire ?

Les avantages des services professionnels en très haut débit ne sont pas réservés qu'aux grandes villes. Pour preuve, la volonté des acteurs du réseau public de télécommunications nivernais permet à seize mairies de chef lieux de canton d'être éligibles à la nouvelle offre sur fibre optique : le Service Numérique Solidaire. Trois d'entre elles ont déjà opté pour l'usage de la fibre optique en lieu et place d'abonnements internet et de téléphonie pléthoriques et donc coûteux. Ce nouveau service en très haut débit est à destination des services publics locaux leur permettant de mutualiser leurs besoins actuels en communication sur un lien unique et offrant une réponse adéquate aux développements actuels et futurs de la dématérialisation ou de l'e-administration.

Dans ce cadre, les usages peuvent être multiples :

- Les services de crèches ou de garde d'enfants interactifs (d'un clic, les parents connaissent les heures d'ouvertures, transmettent les consignes pour la nour-

riture de l'enfant, précisent leurs éventuels retards pour le récupérer ou s'ils sont remplacés par les grands parents au pied levé).

- La numérisation de la gestion des déchets optimisant les tournées de collecte, les ouvertures et tailles des déchetteries, le tri plus fin selon le types de déchets, la sensibilisation des particuliers comme les professionnels à leur consommation réelle.

- Un enrichissement des échanges avec les citoyens mêmes pour ceux ne possédant qu'une résidence secondaire avec la diffusion en temps réel de l'actualité du quartier, de la ville ou de l'EPCI, suivre les demandes de réservation de la salle communale par les associations locales ou d'information de la population sur les projets structurants, un accès facilité aux documents publics (SCOT, marché public, registre d'état civil, décision du conseil, ...)

- Le suivi des démarches officielles (état civil, passeports, ...) réalisées via des portails sécurisés sur Internet.

- L'adoption d'outils modernes d'aide à la décision aux élus que constituent les Systèmes d'Information Géographique Territoriaux (SIGT) qui fournissent des informations sur les réseaux, les déplacements, les logements, les événements culturels, les interventions de police de quartier, ... Ces nouvelles façons de rendre le service aux publics sont déjà usitées dans certaines grandes villes françaises.

Alors qu'on peut se croire éloigné de tout en milieu rural, le très haut débit accessible aux mairies de chef lieux de canton nivernais est aussi un moyen de créer une relation nouvelle avec les concitoyens et dans la gestion de la ville. Alors saisissons ensemble cette opportunité. ■

Vous souhaitez savoir dans quelle condition votre mairie peut en bénéficier : 0810 58 00 58 (coût d'un appel local).



Niverlan, partenaire de la Nuit des cyber-bases

Le 26 novembre 2010, 160 personnes, abonnées au réseau Cyber-base se sont réunies à Châtillon en Bazois, pour participer à la 1^{ère} nuit du réseau Cyber-base organisée par le Conseil Général de la Nièvre en partenariat avec Niverlan.

Cette soirée organisée dans le cadre du concours vidéo lancé en mai 2010 avait pour objectif de récompenser les usagers présents pour la réalisation de clips vidéo sur le thème "Cyber-base et vous" :

1^{er} prix : cyber-base de Varzy

2^{ème} prix : cyber-base de Corbigny

3^{ème} Prix : cyber-base de Donzy

Prix spécial du jury : cyber-base de Nevers

Prix de l'originalité : cyber-base de Decize

Prix de la performance technique : cyber-base de Dornes.

Pour toute information complémentaire :

Syndicat Mixte Niverlan

7 avenue Marceau
BP 40241 - 58002 Nevers
contact@niverlan.fr - www.niverlan.fr

NiverTel

7 rue du 13^{ème} de Ligne - 58000 Nevers
www.nivertel.fr



Entreprendre.com by Niverlan



Frédéric Tillière est le nouveau conseiller TIC en charge de l'animation du centre de ressources dédié à l'entreprise, qui ouvrira ses portes prochainement à Luzy.

Il est désormais l'interlocuteur clef des entreprises qui s'interrogent sur l'utilisation et les évolutions des technologies numériques et du e-marketing.



Avant de rejoindre Niverlan, Frédéric Tillière a travaillé comme consultant et chef de projet TIC dans les secteurs de la distribution automobile, du service aux TPE/PME, du e-tourisme et du e-marketing. Il a par ailleurs occupé des fonctions de coordinateur TIC au sein d'une collectivité et collaboré en tant que responsable produit au développement

de services web innovants chez un éditeur informatique. Enfin, sa dernière expérience en tant que consultant TIC indépendant l'a confronté aux joies et difficultés de la gestion et du développement d'une très petite entreprise. Riche de ces multiples compétences et expériences, il va désormais accompagner et conseiller les entreprises en ayant toujours à l'esprit ambition et pragmatisme.

Le Centre de Ressource TIC s'appuie sur les compétences de la mission numérique du Pays nivernais Morvan pour mettre en œuvre le programme "et Développement Durable" coordonné à l'échelle du massif central par le Réseau Cybermassif.

En tant qu'espace de formation pour les entreprises du Pays Nivernais Morvan, le centre de ressources organise sur l'ensemble du territoire des séances d'informations, des ateliers pratiques sur la dématérialisation, la téléactivité ou le commerce en ligne.

En tant qu'espace d'accueil, il permet au chef d'entreprise d'accéder à une démonstration de logiciels métiers ou de nouveaux matériels et de bénéficier gratuitement d'une assistance individualisée sur ses projets.

Le conseiller TIC travaille alors avec le chef d'entreprise pour valider le besoin exprimé, identifier les contraintes, les opportunités, et faire appel à une expertise pour la mise en œuvre opérationnelle du projet.



Le Centre de Ressources TIC est basé à Luzy mais Frédéric Tillière intervient sur l'ensemble du Pays Nivernais-Morvan.

Effectivement, cette action de conseil aux entreprises est mise en place avec le soutien des cyber-bases de la Nièvre. Et Frédéric Tillière peut ainsi s'appuyer sur les moyens matériels et les implantations locales des cyber-bases et proposer des services au plus près des entreprises sur les communes concernées.

**Info: f.tilliere@niverlan.fr
ou contact@niverlan.fr**